

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 Juin 2015**

**Etaient présents :** CANLER Paul –LAGARDE Bernadette-ROUCHAUD Jean-REDON Robert –  
DOCHE Angèle –FAURE Marie -Annick -GREGOIRE Patricia- DEBORD Delphine – DOOM Matthieu  
EYMARD Carinne – CHAMINADE Yannick –COULANGES Philippe-

**Absents excusés :** MM PLU Carole , CHAMINADE André, CHIPEAUX Raphaël ayant donné  
pouvoir respectivement à Robert REDON , Yannick CHAMINADE, Paul CANLER.

### Ordre du jour :

- 1) Délibération portant sur le financement RPI Nantheuil/ Nanthiat.
- 2) Délibération portant attribution du FPIC 2015 .
- 3) Décisions modificatives portant ajustements de crédits.
- 4 ) Questions diverses.

### **Adoption du PV de la dernière séance**

Le PV de la dernière séance est adopté à l'unanimité des présents.  
Robert REDON signale une tournure de phrase dans le PV qui a engendré un problème  
d'interprétation de Mr MEYZIE.  
Un erratum a été rédigé pour éclaircir ce malentendu.

### **1) DELIBERATION PORTANT FINANCEMENT RPI NANTHEUIL/ NANTHIAT**

Mr le Maire rappelle que le financement du RPI était calculé au prorata du nombre d'élèves de  
chaque commune.

Il est proposé au conseil d'établir une nouvelle convention avec effet au 1<sup>er</sup> Juillet 2015  
considérant :

- Que les enfants de Nantheuil constituent la très forte majorité du nombre d'élèves de  
l'école de Nanthiat, alors que seulement quelques enfants de Nanthiat sont scolarisés à  
Nantheuil.
- Que la répartition financière antérieure est très lourde pour Nantheuil.

Il est convenu ce qui suit :

- 1) la Commune de Nantheuil versera à la Commune de Nanthiat une somme forfaitaire  
annuelle de 12 000€.
- 2) concernant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 30 juin 2015- soit un semestre- , le  
précédent mode de calcul reste en vigueur.

A la fin de l'année 2015, chaque commune établira un état de ses dépenses pour la période du 1<sup>er</sup>  
janvier 2015 au 30 juin 2015.

Pour Nantheuil, s'ajoutera le forfait du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 31 décembre 2015, soit 6 000€.

**Cette décision est votée à l'unanimité des présents.**

## **2) DELIBERATION POUR ATTRIBUTION DU FPIC 2015**

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes du Pays Thibérien a délibéré à l'unanimité le 13/11/2014 pour une répartition dérogatoire libre du Fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC).

Cependant, la loi de finances pour 2015 ayant apporté des modifications de la procédure de vote, les délibérations prises en 2014 par les EPCI n'ont pas vocation à s'appliquer en 2015. Désormais pour une répartition libre, le conseil communautaire doit délibérer à la majorité des 2/3, ainsi que l'ensemble des conseils municipaux à la majorité simple avant le 30/06/2015.

Afin de confirmer les dispositions prises par le conseil communautaire en 2014 pour la répartition du FPIC, et pour l'adoption desquelles la délibération de l'ensemble des communes est désormais nécessaire, il est proposé au conseil municipal d'approuver le principe d'une répartition « dérogatoire libre » sur la base des critères suivants :

- L'attribution du FPIC de chaque commune pour l'exercice 2015 sera égale à l'attribution 2014.
- L'attribution du FPIC de la communauté de communes du Pays Thibérien sera égale à la différence entre l'attribution globale et la somme des attributions des communes.

Le Conseil approuve le principe d'une répartition « dérogatoire libre » selon les critères exposés ci-dessus.

## **3) DECISION MODIFICATIVE PORTANT AJUSTEMENTS DE CREDITS**

Il est proposé d'effectuer les modifications d'écritures suivantes :

- Prélèvement de 350 euros sur article 2313 ( constructions )
- Virement de 350 euros à l'article 1641 ( remboursements emprunts )

S'agissant d'un simple ajustement de crédits- qui ne modifie pas la masse budgétaire votée- le Conseil Municipal valide unanimement cette proposition.

## **QUESTIONS DIVERSES.**

- Paul CANLER explique au Conseil le souhait de Mr BUISSON de s'orienter vers un autre métier et préparer l'école d'infirmiers.  
Une réunion est fixée avec la Mission Locale le 7 juillet 2015, afin de statuer sur le contrat en cours.
- Paul CANLER propose au Conseil Municipal de réfléchir sur le principe d'une entrée payante ( voitures ou personnes physiques ) pour les visiteurs n'habitant pas la commune de Nantheuil  
Cette option, à approfondir, recueille un avis favorable des élus.
- Bernadette LAGARDE signale au Conseil le cambriolage du snack ( bouteilles d'alcool)
- Carinne EYMARD rappelle la demande de Mr DUBOIS concerne son mur aux Courtigeauds (*différends entre voisins*).  
⇒ M.CANLER prend le dossier en charge.
- Jean ROUCHAUD demande au Conseil de se prononcer sur l'appellation de la salle culturelle. Le nom proposé « Espace Culturel Nantholia » est validé par le Conseil.

- Jean ROUCHAUD explique également que la commune est classée commune touristique et que le référencement du plan d'eau au label Pavillon Bleu est envisageable pour 2016.
- Paul CANLER explique la venue d'ISOLA SUD OUEST, entreprise d'isolation des combles, qui propose un devis de 3 549.46€ pour 700m<sup>2</sup> d'isolation de l'école et de la salle des fêtes. Le coût résiduel est de 1 euro le m<sup>2</sup> ( soit environ 700 euros).
- Delphine DEBORD demande la réalisation d'un devis pour la même prestation par l'entreprise AGIRENERGIE.
- Bernadette LAGARDE fait part d'une demande du club de pétanque , lequel souhaiterait l'augmentation des moyens lumineux au niveau du plan d'eau.
  - ⇒ Mr CANLER explique que des investissements récents ont été réalisés avec le SDE.De plus le renforcement en lumière ne peut être envisagé sans que la commune ne perde le Label « Village Etoilé ».  
Sont également évoqués le coût de l'investissement et la consommation électrique
- Angèle DOCHE signale que lors du dernier Comité Syndical du SMCTOM, aucun délégué titulaire ou suppléant n'était présent du fait des horaires et de la localisation de la réunion.  
Aussi est-il demandé de revoir les horaires des réunions afin de permettre aux personnes ayant un travail d'y assister à l'avenir.

Séance levée à 22H30

NB : Benjamin BUISSON quitte son poste le 15 Septembre 2015 d'un commun accord avec la collectivité et avis de la Mission Locale.

Rédaction du PV : Matthieu DOOM  
Responsable du PV : Paul CANLER